

REGLEMENT HIVERNALES 2025 - 2026

- ° 6 clubs participants :Beaujolais , Chassieu, Clou, Gouverneur, Mionnay, Sorelle.
- ° Les rencontres se font en stableford, licence et certificat médical obligatoires.
- ° Les participants doivent impérativement faire partie de l'Association Sportive et de l'Amicale Seniors (si elle existe) du club qu'ils représentent. Le capitaine de chaque équipe pourra donner la priorité d'inscription à un membre à plein temps, par rapport à un membre d'une carte entreprise, s'il le souhaite.
- ° **Tous les index supérieurs seront ramenés à 26 pour les messieurs et à 30 pour les dames**
- ° Pas de compétition individuelle lors des Hivernales.
Lors des compétitions **en double**, sont pris en compte pour le classement, **les 2 meilleurs scores BRUT + les 2 meilleurs scores NET**.
Quel que soit le type de compétition, le 1^{er} club marque 6 points, le second 5 points et ainsi de suite jusqu'au dernier qui marque 1 point.
Si un club ne présente aucun joueur, il ne marquera aucun point.
- ° Dans tous les cas, le BRUT prime le NET. Une doublette ne peut compter qu'une seule fois pour le classement de son club.
- ° En cas d'égalité de 2 BRUTS pour un même club, on retiendra celui qui a le NET le plus bas.
- ° Le calcul du nombre de coups reçus par une équipe est celui calculé par le logiciel de la FFG.
- ° En doubles, pour être pris en compte dans l'attribution des points à leur club, les joueurs de 1^{ère} série (la limite est celle fixée par l'ASGRA soit **19.4** pour les dames et **16.4** pour les hommes) doivent avoir moins de **18.0** de différence d'index avec leur partenaire.
Si une telle doublette (ayant une différence d'index supérieure **ou égale** à 18 avec un joueur de 1^{ère} série) participe à la rencontre (c'est autorisé et c'est le choix du capitaine du club concerné) leurs résultats ne seront pas pris en compte dans l'attribution des points à leur club.
Cas particulier d'une rencontre en 4BMB : les points BRUT d'une telle doublette pourront être comptabilisés, mais pas les points NET

° Le nombre de joueurs sera limité à 84. Si un club organisateur souhaite limiter à moins de 84 le nombre de participants sur son parcours, il devra en avertir tous les clubs dès l'affichage des dates de compétition.

Chaque club pourra présenter 14 participants assurés de participer et complétera avec une liste de joueurs en attente.

Pour compléter à 84 joueurs, le club organisateur retiendra une ou plusieurs équipes supplémentaires « repêchées » dans les listes d'attente, mais toujours en accord avec le président d'Estiver. Celui-ci aura à charge d'équilibrer les demandes entre tous les clubs ... sur la durée des 6 rencontres, afin de ne pas défavoriser les mêmes clubs .

Un club est considéré comme défavorisé lorsqu'il a moins de joueurs retenus que d'autres clubs, sur cette même rencontre, alors qu'il a des joueurs en liste d'attente.

Tous les participants compteront pour le classement de la compétition.

Le club organisateur ne pourra pas avoir plus de participants que n'importe quel autre club, sauf si tous les joueurs en liste d'attente, dans tous les autres clubs, ont été retenus.

° Possibilité pour un club d'annuler une rencontre s'il y a moins de 50 inscrits.

° Les inscriptions doivent parvenir au club organisateur ET au président d'Estiver, sur la fiche d'inscriptions prévue à cet effet (indiquant Nom, Prénom, Index et N° de licence)

- avant le jeudi à 18h00 pour les rencontres ayant lieu le mardi.
- avant le lundi à 12h00 pour les rencontres ayant lieu le jeudi.
- Si après un premier envoi, un club modifie la composition de son équipe, il enverra de nouveau la feuille d'inscription (modifiée) au club organisateur et au président d'Estiver.

° Après accord avec le président d'Estiver, le club organisateur aura à charge d'informer chaque responsable de club du nombre de joueurs retenus, le plus tôt possible.

° Les départs seront mis en ligne sur le site Estiver (**estiver.fr**) au plus tard 36 heures avant le début de la compétition, à savoir :

- le dimanche soir pour les rencontres du mardi
- le mardi soir pour les rencontres du jeudi

A charge de chaque club organisateur d'envoyer le listing des départs au président d'Estiver pour que ce timing puisse être respecté.

° en cas de scratch de joueur(s) **après publication des départs**, remplacement par le(s) joueur(s) en liste d'attente dans le même club.

Si le club concerné par le scratch n'a pas de liste d'attente ou s'il ne peut pas

confirmer rapidement une équipe ou un joueur en remplacement, le club organisateur fera au mieux pour ne pas laisser une doublette au départ sans adversaire.

Lors des rencontres en scramble, si, au dernier moment, l'un des 2 compétiteurs est absent, les coups rendus attribués au joueur seul seront recalculés. Une nouvelle carte de score sera établie en affectant un index 36 au joueur absent.

° Il est recommandé d'inscrire clairement sur la carte de score les modifications autorisées par l'organisateur par rapport aux règles de jeu habituelles (ex : placement à un club sans pénalité, sur les greens d'hiver « donné » à un grip du trou en comptant 1 point de plus pour le « donné », ...etc ...). **Il est précisé que l'on pourra placer la balle à une carte sur le fairway dans toutes les formules de jeu. En scramble on placera également à une carte dans le rough.**

° Les conditions tarifaires pour ces Hivernales **sont de 62 € pour green-fee + repas pour les participants.**

° Départs en shot gun à 9h00.

° Des petits lots, de faible valeur, seront remis aux 2 premiers BRUT et aux 2 premiers NET tous clubs confondus. Lots à charge du club organisateur. Des « petits » lots peuvent être distribués par tirage au sort (si le club d'accueil le souhaite), mais de préférence aux membres extérieurs au club organisateur.

° En fin de saison une coupe sera remise au club vainqueur, à charge de l'administrateur du site Estiver.

° Boissons et petit casse-croûte souhaités sur le parcours.

° Une sono est à prévoir lors de la remise des prix.

° En cas d'intempéries, la rencontre peut être annulée deux jours avant la date prévisionnelle. A charge du club organisateur de prévenir tous les clubs et le président d'Estiver ... et de proposer une date de remplacement

° L'organisation se réserve le droit d'appliquer une sanction aux joueurs qui ne se présentent pas à la compétition sans avoir prévenu : obligation de céder leur place, aux compétitions suivantes, en cas de surnombre d'inscrits. Le jour même le club organisateur signalera de tels cas au président d'Estiver lorsqu'ils se présenteront ... à fin d'archivage.

° Le jeu lent étant la plaie de notre sport, un commissaire de parcours chargé de faire accélérer les parties trop lentes serait un plus apprécié.

° Le placement à table, pour le repas qui suit la compétition est libre, mais déjeuner en compagnie de ses partenaires sera apprécié ... pour que le maître-mot de nos rencontres reste **la convivialité**